

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAC 387** Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les collections de nouvelles bibliothèques et le développement de l'offre numérique.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de solliciter auprès de l'Etat des subventions pour la construction de nouvelles bibliothèques ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat deux subventions dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Article 2 : Les deux subventions sollicitées concernent :

- les dépenses d'achats des collections de la médiathèque Françoise Sagan (158 798 euros HT), de la bibliothèque Jacqueline de Romilly (55 721 euros HT), de la bibliothèque Vaclav Havel (49 358 euros HT), de la bibliothèque de la Canopée (51 647 euros HT) et de la bibliothèque Lagny (219 772 euros). L'ensemble de ces dépenses prévisionnelles 2016 se monte à 535 296 euros HT.

- les dépenses liées au développement de l'offre numérique, 90 164 euros HT pour les tablettes et 94 786 euros HT pour les livres numériques.

Article 3 : Les recettes escomptées seront constatées sur le chapitre 13, nature 1321 rubrique 321, mission 40000-99-070 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016 ou ultérieurs.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**